

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société revoit chaque année les durées de vie économique résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Comme indiqué dans la note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs à long terme, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition, les immobilisations corporelles, les satellites et les participations mises en équivalence, font l'objet de tests de dépréciation. Votre société compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les plans d'affaires et des évaluations qui en résultent.

Comme indiqué dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société a exercé son jugement sur les litiges tels que décrits dans la note 27.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable de ce jugement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 29 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Isabelle Sapet

ERNST & YOUNG et Autres



Jeremy Thurbin

GROUPE Eutelsat Communications

Société anonyme au capital de 226 972 338 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

481 043 040 R.C.S. Paris

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 30 JUIN 2015

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	30 juin 2015
ACTIF			
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	5	1 103,9	1 165,0
Immobilisations incorporelles	5	798,8	809,5
Satellites et autres immobilisations corporelles	6	3 232,1	3 458,7
Immobilisations en cours	6	847,8	1 104,0
Titres des sociétés mises en équivalence	7	271,9	282,2
Actifs financiers non courants	8,14	14,9	11,9
Actifs d'impôts différés	21	32,2	23,8
Total des actifs non courants		6 301,6	6 855,1
Actifs courants			
Stocks	9	1,4	0,9
Créances clients et comptes rattachés	10	323,3	309,3
Autres actifs courants	11	15,9	40,0
Actif d'impôt exigible		37,8	3,7
Actifs financiers courants	12,14	32,7	29,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	293,2	420,3
Total des actifs courants		704,3	803,8
Total actif		7 005,9	7 658,9

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	30 juin 2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	15	220,1	227,0
Primes liées au capital		453,2	594,1
Réserves et résultat consolidés		1 309,7	1 651,8
Participations ne donnant pas le contrôle		47,7	61,1
Total capitaux propres		2 030,7	2 533,9
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	16, 18	3 813,6	3 663,3
Autres passifs financiers non courants	17, 18	303,8	597,6
Provisions non courantes	22	86,5	109,2
Passifs d'impôts différés	21	338,0	297,4
Total des passifs non courants		4 542,1	4 667,5
Passifs courants			
Dettes financières courantes	16, 18	49,4	64,5
Autres passifs financiers courants	17, 18	34,6	39,9
Fournisseurs et comptes rattachés	18	75,9	69,0
Dettes sur immobilisations	18	52,8	21,6
Impôt à payer		1,7	11,9
Autres dettes courantes	20	202,5	228,6
Provisions courantes	22	16,2	22,0
Total des passifs courants		433,1	457,5
Total passif et capitaux propres		7 005,9	7 658,9

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2014	30 juin 2015
Produits des activités ordinaires	23.2	1 347,9	1 476,4
Coûts des opérations (*)		(96,3)	(104,7)
Frais commerciaux et administratifs (*)		(218,4)	(240,0)
Dotations aux amortissements	5,6	(401,3)	(466,5)
Autres produits et charges opérationnels		(8,5)	(3,7)
Résultat opérationnel		623,4	661,5
Coût de la dette		(133,3)	(137,9)
Produits financiers		12,4	3,3
Autres éléments financiers		(11,4)	18,6
Résultat financier	24	(132,3)	(116,0)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	14,9	18,8
Résultat net avant impôt		506,0	564,3
Impôts sur les sociétés	21	(189,8)	(194,1)
Résultat net		316,2	370,2
Part attribuable au Groupe		303,2	355,2
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		13,1	15,0
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications	25		
Résultat de base et dilué par action (en euros)		1,377	1,590

(*): Le groupe a procédé à des réaffectations analytiques, et reclassé ses chiffres comparatifs.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	30 juin 2015
Résultat net		316,2	370,2
<i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Écart de conversion	15.5	7,7	179,1
Effet d'impôt		-	41,2
Variations de juste valeur des instruments de couverture (*)	15.4	8,9	9,1
Effet d'impôt	21.2	(3,2)	(3,4)
<i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Variations des engagements de retraite (IAS19R)		2,5	(16,7)
Effet d'impôt	21.2	(3,5)	7,6
Total autres éléments de gains et pertes du résultat global		12,4	216,7
Total état du résultat global		328,7	587,0
Part attribuable au Groupe		315,2	564,2
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		13,5	22,8

(*): Ne concerne que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger sont présentées en écarts de conversion.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	30 juin 2015
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net		316,2	370,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	7	(14,9)	(18,8)
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		257,9	297,3
Dotations aux amortissements et aux provisions		429,7	496,9
Impôts différés	21	16,6	13,6
Variations des clients et comptes rattachés		(80,5)	14,6
Variations des autres actifs		3,0	(2,4)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(2,8)	(6,4)
Variations des autres dettes		70,7	2,3
Impôts payés		(218,3)	(132,7)
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation		777,6	1 034,6
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	5, 6	(439,6)	(456,7)
Prises de contrôle (nettes de la trésorerie acquise)		(565,7)	-
Cession de Solaris		15,6	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et autres mouvements	7	2,6	4,5
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(987,1)	(452,2)
FLUX DE FINANCEMENT			
Distributions		(249,5)	(87,4)
Mouvements sur actions propres		1,1	-
Augmentation des emprunts	16	930,0	600,1
Remboursements des emprunts	16	(289,4)	(806,5)
Remboursement des dettes sur primes d'intéressement et contrats de location longue durée		(7,0)	(21,1)
Frais d'émission d'emprunt		(11,2)	(3,6)
Intérêts et autres frais financiers payés		(128,5)	(159,7)
Produits d'intérêts reçus		12,5	3,9
Autres variations		(3,1)	(0,4)
Trésorerie utilisée par les opérations de financement		254,3	(474,7)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(0,3)	19,5
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRESORERIE		45,1	127,2
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		247,9	293,0
Trésorerie à la clôture de l'exercice		293,0	420,3
Rapprochement de trésorerie			
Trésorerie	13	293,0	420,3
Découvert compris dans les dettes ⁽¹⁾	16	-	-
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie		293,0	420,3

(1) Les découverts pris en compte dans la détermination de la trésorerie du tableau de flux sont une composante de la trésorerie car ils sont remboursables à vue et font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe - ils font partie des « Dettes financières courantes » dans les « Passifs courants au bilan ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 juin 2013	220 113 982	220,1	453,2	1 231,0	1 904,3	46,5	1 950,8
Résultat net de la période	-	-	-	303,2	303,2	13,1	316,2
Autres éléments de gains et pertes du résultat global	-	-	-	12,0	12,0	0,4	12,4
Total du résultat global	-	-	-	315,2	315,2	13,5	328,7
Actions propres	-	-	-	1,1	1,1	-	1,1
Distributions	-	-	-	(237,2)	(237,2)	(12,2)	(249,4)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)
Offre de liquidité et autres	-	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Au 30 juin 2014	220 113 982	220,1	453,2	1 309,7	1 983,0	47,7	2 030,7
Résultat net de la période	-	-	-	355,2	355,2	15,0	370,2
Autres éléments de gains et pertes du résultat global	-	-	-	209,0	209,0	7,8	216,7
Total du résultat global	-	-	-	564,2	564,2	22,8	587,0
Actions propres	-	-	-	2,4	2,4	-	2,4
Distributions	6 858 356	6,9	140,8	(225,7)	(78,0)	(9,5)	(87,5)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	1,1	1,1	0,1	1,2
Offre de liquidité et autres	-	-	-	0,1	0,1	0,1	0,2
Au 30 juin 2015	226 972 338	227,0	594,0	1 651,8	2 472,8	61,1	2 533,9

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Début juillet, les satellites EXPRESS AT2 et EUTELSAT 3B ont été mis en service après leur lancement réussi respectivement le 15 mars 2014 et le 26 mai 2014.
- En juillet 2014, le groupe a cédé la société Eutelsat Visavision GmbH.
- Le 1er mars 2015, le satellite EUTELSAT 115WB a été lancé avec succès par une fusée Falcon 9. Sa mise en service est prévue au cours de l'exercice 2015-2016.
- En mars 2015, Eutelsat Communications a procédé au refinancement anticipé de l'emprunt bancaire in fine d'un montant de 800 millions d'euros qui arrivait à échéance en décembre 2016 (cf. Note 16 – Dettes financières).

NOTE 2. PRESENTATION GENERALE

> 2.1. ACTIVITE

Le groupe Eutelsat Communications (Eutelsat S.A. et ses filiales) est un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite.

Au 30 juin 2015, le Groupe exploite *via* Eutelsat S.A. et ses filiales 37 satellites en orbite géostationnaire (dont 5 satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées sur lesquels le Groupe dispose de capacité additionnelle) pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédias et des applications de messagerie et de localisation.

> 2.2. APPROBATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2015 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 29 juillet 2015.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 5 novembre 2015.

NOTE 3. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

> 3.1. CONFORMITE AU REFERENTIEL IFRS

Les états financiers consolidés au 30 juin 2015 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de l'évaluation à la juste valeur.

> 3.2. PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2014 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Partenariat", IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités": l'application de ces trois normes n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe.
- Amendements de 2010 aux normes IAS 27 "Etats financiers séparés", IAS 28 "Participations dans les entreprises associées et co-entreprises".
- IAS 32 "Compensation des actifs et passifs financiers",
- IAS 39 "Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture"
- IAS 36 "Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers",
- Améliorations des IFRSs (cycle 2011-2013) et
- IFRIC 21 « Taxes ». Le groupe applique cette interprétation. L'impact sur les comptes n'est pas significatif.

De plus, aucune des normes, interprétations ou amendements suivants n'a été appliquée par anticipation. Le Groupe continue de mener des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- IFRS 9 Instruments financiers,
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients,
- Amendements à IAS 19R: Régimes à prestations définies – Contributions du personnel,
- Améliorations des IFRSs (cycle 2010-2012).

> 3.3. POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE EN L'ABSENCE DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LES NORMES

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est considérée par le Groupe comme une charge opérationnelle ne répondant pas aux critères d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » et donc ne donnant pas lieu à impôts différés.

> 3.4. PRINCIPES DE PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

> 3.5. JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la Direction, à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Eutelsat Communications est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2015, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard des passifs éventuels, des provisions et des litiges.

> 3.6. PERIODES PRESENTEES ET COMPARATIFS

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

> 4.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications que celle-ci ait ou non une participation dans le capital de ces sociétés sont consolidées par intégration globale. Le contrôle se définit autour des 3 éléments suivants : détention du pouvoir sur l'entité ; exposition ou droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité ; capacité d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus.

Il existe deux types de partenariats: les entreprises communes et les co-entreprises ; la classification des partenariats se base sur l'étude des droits et obligations de chaque partie dans le partenariat.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (appelées « coentrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties (appelées « co-participants ») ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de celle-ci. Les actifs et passifs, ainsi que les produits et charges, d'une entreprise commune doivent être comptabilisés par chaque co-participant selon les intérêts détenus dans les actifs et passifs de l'entreprise commune.

Les sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est transféré au Groupe. La quote-part de résultat post-acquisition est intégrée dans le résultat du Groupe à compter de cette date. De même, les variations post-acquisition des réserves de la Société qui sont liées à des opérations n'ayant pas transité par le compte de résultat sont comptabilisées dans les réserves consolidées à hauteur de la quote-part du Groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle le Groupe a transféré le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

> 4.2. COMPTABILISATION DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée, *i.e.* selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception. Ainsi :

- la rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance. Classées en dettes ou en capitaux propres en fonction de leur nature, les engagements classés en dettes sont par la suite réévalués à la juste valeur et leur variation comptabilisée en résultat ;
- les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus ;
- en cas d'acquisition partielle, les intérêts minoritaires (nommés dorénavant « participations ne donnant pas le contrôle ») sont évalués sur option déterminée pour chaque regroupement, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, soit à leur juste valeur ;
- en cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie et des éléments d'impôts et d'avantages au personnel qui sont comptabilisés respectivement selon IAS12 et IAS19.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

> 4.3. ACQUISITION/CESSION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capital, directement en capitaux propres.

> 4.4. OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie de présentation en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « Écart de conversion ».

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,113 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,222 dollar U.S. pour 1 euro.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période sauf évolutions erratiques importantes sur la période rendant l'utilisation du cours moyen inappropriée. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

> 4.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Les immobilisations incorporelles sont composées de certaines licences, de la marque « Eutelsat » et des actifs « contrats clients et relations associées ». La marque « Eutelsat » et les licences ne sont pas amorties, leurs durées de vie étant indéfinies, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Les actifs « contrats clients et relations associées » sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique.

Cette durée de vie a été estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition d'Eutelsat et compte tenu des taux de renouvellement anticipés (voir Note 4.8 « Perte de valeur des actifs non courants »).

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Le Groupe a dépensé un montant de 12,5 millions d'euros au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, dont 8,6 millions d'euros de frais de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche ont été engagés principalement dans le cadre des activités multimédia. Ils sont classés sous la rubrique « Frais commerciaux et administratifs » du compte de résultat.

> 4.6. ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est évalué dans la devise fonctionnelle de l'entité, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la rémunération versée et la valeur des participations ne donnant pas le contrôle, et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation dans la rubrique « Titres des sociétés mises en équivalence ».

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'investissement initial.

> 4.7. SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles acquis séparément (« les immobilisations corporelles ») sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de l'entreprise sur la période après prise en compte de la structure de financement du Groupe.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Primes d'intéressement en orbite (« Performance Incentives ») – Certains contrats de construction de satellites prévoient que le Groupe verse des primes d'intéressement à la mise en service initiale et au titre des périodes successives en fonction du bon fonctionnement du satellite en orbite. Ces dépenses sont directement attribuables au satellite car le Groupe estime le caractère probable de leur paiement. Les primes d'intéressement sont réglées en même temps que le prix du satellite, à savoir avant sa mise en service.

Cependant, lorsque les paiements interviennent après la mise en service du satellite, les sorties de ressources futures sont comptabilisées à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des paiements attendus. Ainsi, cet engagement de dépenses est intégré dans les éléments du coût du satellite.

Toute modification ultérieure du montant de cette prime au titre d'une ou plusieurs périodes, est comptabilisée comme un ajustement du coût du satellite.

La nouvelle valeur du satellite est amortie de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle.

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte le cas échéant des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	7 – 22 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 10 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'un changement significatif intervient, un test de dépréciation est réalisé puis l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 « Contrats de location » à l'actif du bilan, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

> 4.8. PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation systématique annuel effectué en décembre, ou de manière plus fréquente dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, tels que les « contrats clients et relations associées », ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, celui-ci ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs, actualisés en utilisant le WACC du Groupe, générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. L'utilisation d'un WACC sectoriel n'aurait aucune incidence sur les résultats de ce test. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts d'opération et de contrôle des satellites directement attribuables aux satellites testés. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Au 30 juin 2015, chacun des satellites et "contrats clients et relations associées", regroupés par position orbitale (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie) ont été identifiés comme UGT. La participation du Groupe dans Hispasat est également considérée comme une UGT indépendante.

> 4.9. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

> 4.10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers à la juste valeur *via* le résultat y compris les actifs financiers de transaction (*trading*) et les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : présentation », et IFRS 7 « Instruments financiers : information », le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces instruments sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

4.10.1. Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture et les parts d'OPCVM (gérées sur la base de leur juste valeur) sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Actifs détenus jusqu'à leur échéance » ou « Prêts et créances ». Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10.2. Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10.3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (voir Note 4.10.5 « Opérations de couverture »).

4.10.4. Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Ces indicateurs objectifs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de Bourse pour les actions cotées.

Les pertes de valeur autres que celles afférentes aux créances clients et débiteurs divers d'exploitation sont constatées en charges financières.

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et comptabilise des dépréciations de ses créances clients et créances sur débiteurs divers, en fonction des flux de trésorerie attendus, sous la rubrique « Frais commerciaux et administratifs ». La méthode de dépréciation des créances est une approche fondée sur l'expérience, appliquée périodiquement, permettant de déterminer un pourcentage de recouvrement en fonction de l'ancienneté des créances.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif et valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, ne peuvent pas être reprises.

4.10.5. Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération ; (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques ; (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le compte de résultat ; (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Une couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger est une couverture de l'exposition aux variations d'actifs nets détenus en devise qui pourraient affecter la situation nette du groupe.

Pour ces deux types de couverture, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

4.10.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de Bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés inclut le risque de contrepartie.

4.10.7. Engagements fermes ou conditionnels d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Les normes IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation » conduisent le Groupe à enregistrer les engagements fermes ou conditionnels d'achat des participations ne donnant pas le contrôle en dette financière pour la juste valeur de l'engagement, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle au sein des capitaux propres.

Tout changement de la juste valeur de l'obligation, postérieure à la comptabilisation initiale de celle-ci, est considéré comme un ajustement impactant le compte de résultat.

> 4.11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

> 4.12. CAPITAUX PROPRES

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions propres sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'options de souscription d'actions est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (pour les plans réglés en instruments de capitaux propres) et en contrepartie d'une dette (pour les plans considérés comme réglés en trésorerie).

De même, en application d'IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés », les avantages accordés aux salariés au titre d'offres réservées dans le cadre d'appel public à l'épargne ou d'autres opérations sur le capital, sont évalués au moment de leur attribution. Ils constituent un complément de rémunération, qui est comptabilisé en charge de l'exercice au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le salarié.

> 4.13. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant d'un an jusqu'à la fin de vie du satellite. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous-performances des répéteurs embarqués. Les dispositions contractuelles prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée à l'issue d'une période de deux ans avec un préavis d'un an, contre, suivant le type de contrat, le versement de la différence entre le tarif prévu au contrat et le tarif pour un contrat sur une durée similaire à la durée écoulée, plus les intérêts de retard ou le versement d'un pourcentage du tarif annuel appliqué à la durée résiduelle du contrat. Un ajustement du chiffre d'affaires, initialement reconnu, est alors pratiqué afin de refléter l'économie globale du contrat.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de services rendus.

> 4.14. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- les éléments significatifs et peu fréquents, comme les dépréciations d'actifs incorporels, le coût des échecs au lancement ainsi que les remboursements d'assurance y afférant, les litiges nationaux ou internationaux non commerciaux nets de leurs frais engagés ;
- les conséquences des évolutions de périmètre (dont frais d'acquisition, de cession et impacts des cessions d'immobilisations).

> 4.15. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilantielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

> 4.16. RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

> 4.17. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondants sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés sur la base d'un sous-jacent d'obligations privées notées AA et d'une durée cohérente avec celle des régimes valorisés.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année par un prestataire externe et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en résultat opérationnel tandis que les écarts actuariels sont reconnus dans les capitaux propres.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel le Groupe s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

> 4.18. GARANTIE FINANCIERE DONNEE A UN FONDS DE PENSION

À la suite de l'acquisition d'Eutelsat en avril 2005, le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement aux opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 4.17 « Engagements de retraite et assimilés », bien que le Groupe n'ait pas repris les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale (« OIG ») au plan juridique.

> 4.19. PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante.

Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTE 5. ÉCART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste « Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles » s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes et amortissements

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES					
Valeur brute au 30 juin 2013	855,7	920,7	40,8	95,3	1 912,5
Prise de contrôle	264,8	149,0	-	29,2	443,0
Acquisitions	-	1,7	-	42,1	43,8
Transferts	(4,6)	4,6	-	5,7	5,7
Variation de change	(12,0)	(5,7)	-	(2,0)	(19,7)
Valeur brute au 30 juin 2014	1 103,9	1 070,3	40,8	170,3	2 385,3
Prise de contrôle	3,8	-	-	-	3,8
Acquisitions	-	-	-	24,3	24,3
Transferts	-	-	-	21,0	21,0
Variation de change	57,3	39,1	-	6,8	103,2
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(2,3)	(2,3)
Valeur brute au 30 juin 2015	1 165,0	1 109,4	40,8	220,1	2 535,3
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Amortissements cumulés au 30 juin 2013	-	(368,4)	-	(48,6)	(417,0)
Dotations aux amortissements	-	(52,9)	-	(12,9)	(65,8)
Reprises	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Variation de change	-	0,1	-	0,1	0,2
Amortissements cumulés au 30 juin 2014	-	(421,2)	-	(61,4)	(482,6)
Dotations aux amortissements	-	(56,2)	-	(20,3)	(76,5)
Reprises	-	-	-	1,6	1,6
Dépréciation	-	-	-	-	-
Variation de change	-	(3,2)	-	(0,3)	(3,5)
Transfert	-	-	-	0,2	0,2
Amortissements cumulés au 30 juin 2015	-	(480,6)	-	(80,3)	(560,8)
Valeur nette au 30 juin 2013	855,7	552,3	40,8	46,7	1 495,5
Valeur nette au 30 juin 2014	1 103,9	649,1	40,8	108,9	1 902,7
Valeur nette au 30 juin 2015	1 165,0	628,8	40,8	139,9	1 974,5

Les conditions économiques observées au 30 juin 2015 n'ont pas conduit la Direction à remettre en œuvre le test de dépréciation annuel réalisé au 31 décembre 2014 sur l'écart d'acquisition. À cette date, la valeur recouvrable déterminée à partir d'une analyse de la valeur de marché (juste valeur) implicite d'Eutelsat S.A. obtenue à partir de la valeur boursière d'Eutelsat Communications S.A. (et en tenant compte de la dette de cette société) comparée/corroborée avec/par les dernières transactions privées constatées sur le titre Eutelsat S.A. n'avait pas remis en cause le montant figurant au bilan.

La Direction du Groupe a considéré que le contexte actuel n'était pas de nature à affecter les hypothèses retenues au 31 décembre 2014.

Une baisse d'au moins 64 % du cours de Bourse aurait été nécessaire pour que la juste valeur devienne inférieure à la valeur comptable. Si un tel événement se présentait, un test sur la valeur d'utilité serait effectué.

NOTE 6. SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le poste « Satellites et autres immobilisations corporelles » s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes, amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Satellites ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES				
Valeur brute au 30 juin 2013	4 355,0	305,3	460,8	5 121,1
Prise de contrôle	384,3	5,5	123,0	512,8
Acquisitions	218,3	29,7	433,3	681,3
Cessions et mises au rebut	(127,2)	(1,7)	-	(128,9)
Variation de change	(19,9)	(0,3)	(4,4)	(24,6)
Transferts	157,9	1,3	(164,9)	(5,7)
Valeur brute au 30 juin 2014	4 968,4	339,8	847,8	6 156,0
Prise de contrôle	-	-	-	-
Acquisitions	300,3	31,3	408,2	739,8
Cessions et mises au rebut	(371,5)	(6,3)	-	(377,8)
Variation de change	111,0	1,8	92,1	204,9
Transferts	219,5	3,3	(244,0)	(21,2)
Valeur brute au 30 juin 2015	5 227,7	369,9	1 104,0	6 701,7

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Amortissements cumulés au 30 juin 2013	(1 695,8)	(167,0)	-	(1 862,8)
Dotations aux amortissements	(294,2)	(42,2)	-	(336,4)
Reprises (Cessions et mises au rebut)	127,2	1,7	-	128,9
Dépréciation	(6,4)	-	-	(6,4)
Variation de change	0,5	-	-	0,5
Amortissements cumulés au 30 juin 2014	(1 868,7)	(207,5)	-	(2 076,1)
Dotations aux amortissements	(349,0)	(40,2)	-	(389,2)
Reprises (Cessions et mises au rebut)	336,9	5,1	-	342,0
Dépréciation	(0,8)	-	-	(0,8)
Variation de change	(14,1)	(0,5)	-	(14,6)
Transferts	(6,4)	6,3	-	(0,1)
Amortissements cumulés au 30 juin 2015	(1 902,1)	(236,8)	-	(2 138,9)

Valeur nette au 30 juin 2013	2 659,2	138,3	460,8	3 258,3
Valeur nette au 30 juin 2014	3 099,8	132,3	847,8	4 079,9
Valeur nette au 30 juin 2015	3 325,6	133,1	1 104,0	4 562,7

(1) Dont satellites en location financement :

(en millions d'euros)	
Valeur brute	471,7
Valeur nette au 30 juin 2015	431,2

Il s'agit de cinq satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant donc conduit à la comptabilisation à l'actif :

(en millions d'euros)	Valeur brute		
TELSTAR 12 ⁽¹⁾	15,0	4 répéteurs	Contrat de décembre 1999 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
EXPRESS AT1	209,2	18 répéteurs	Accord démarrant en mai 2014 et amendé en 2015 portant sur la durée de vie du satellite
EXPRESS AT2	93,5	8 répéteurs	Accord démarrant en juillet 2014 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
EXPRESS AM6	57,7	5 répéteurs	Contrat d'avril 2015 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
ASTRA 2G	96,3	8 répéteurs	Contrat de janvier 2014 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite

(1) Valeur brute correspondant à la juste valeur des satellites au 4 avril 2005, à la date de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications.

Les transferts portant sur les satellites au 30 juin 2014 correspondent à la mise en service du satellite EUTELSAT 25B, lancé au cours de la période.

Les transferts portant sur les satellites au 30 juin 2015 correspondent à la mise en service du satellite EUTELSAT 3B lancé au cours de la période.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2014, le satellite TELECOM 25A, complètement amorti, a été désorbité.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015, les satellites EUTELSAT 48C et EUTELSAT 16B, complètement amortis, ont été désorbités. Les satellites EUTELSAT 3A et SESAT 2, en contrat de location financement ont quitté la flotte satellitaire du groupe.

Au cours de l'exercice 2013-14, le satellite EUTELSAT 8WC a rencontré une anomalie sur l'un de ses systèmes de transmission de puissance embarqués. Suite à cet incident, le Groupe a procédé à une évaluation des dommages et a réapprécié la valeur des flux de trésorerie futurs générés par ce satellite. Sur ces bases, le Groupe a comptabilisé une dépréciation pour un montant de 6,4 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, les hypothèses de flux de trésorerie futures n'ont pas modifié le montant de la dépréciation constaté au 30 juin 2014.

> SATELLITES EN CONSTRUCTION

Les satellites listés ci-dessous sont actuellement en cours de construction et devraient être mis en service au cours des exercices indiqués :

Projets	Exercice prévu de lancement
EUTELSAT 65WA, EUTELSAT 8WB, EUTELSAT 36C et EUTELSAT 9B	2015-2016
EUTELSAT 117WB et EUTELSAT 172B	2016-2017

NOTE 7. TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Aux 30 juin 2014 et 2015, le poste « Titres de participation des sociétés mises en équivalence » se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Hispasat	271,9	282,2
Total	271,9	282,2

Aux 30 juin 2014 et 2015, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence du groupe Hispasat.

Aux 30 juin 2014 et 2015, le Groupe détient *via* sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH une participation de 33,69 % dans le groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté, majoritairement détenu par le groupe Abertis.

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Valeur de la participation à l'ouverture	257,4	271,9
Acquisition de quote-part supplémentaire	-	-
Quote-part de résultat	15,7	18,8
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres et dividendes ⁽¹⁾	(1,2)	(8,5)
Valeur de la participation à la clôture	271,9	282,2

(1) Le montant de la distribution de dividendes d'Hispatat est de 10,9 millions d'euros (3,7 millions d'euros part groupe) et 9,1 millions d'euros (3,1 millions d'euros part groupe) au titre des exercices clos au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

Les montants ci-dessous représentent la quote-part du Groupe au titre des éléments d'actif, de passif et de résultat relatifs au groupe Hispasat :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Écart d'acquisition	15,2	15,2
Droits incorporels (1)	33,7	33,7
Contrat de prestations de services (2)	0,1	0,1
Participation Hisdesat	6,1	6,1
Sous-total	55,1	55,1
Actif net Hispasat	216,6	227,1
Total	271,9	282,2

(1) Ils sont relatifs à l'utilisation de fréquences à la position orbitale à 30° Ouest, associé à des relations long terme contractuelles avec les clients. La durée de vie de ce droit incorporel est considérée indéterminée, en raison de la forte probabilité de renouvellement des autorisations administratives relatives aux fréquences octroyées pour une période de 75 ans, et des spécificités des contrats clients existants. Un test de dépréciation est pratiqué annuellement par la Société.

(2) La durée d'amortissement des autres actifs incorporels identifiés a été estimée à 15 années.

Le tableau ci-dessous présente les comptes annuels publiés du groupe Hispasat :

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Actifs non courants	1 028,2	951,5
Actifs courants	197,4	284,0
Passifs non courants	419,6	395,7
Passifs courants	130,8	179,0
Total actif net	675,2	660,8
Produits d'exploitation	201,4	199,7
Résultat net	54,3	46,9

Aux 30 juin 2014 et 2015, la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat IFRS :

- d'Hispasat, après amortissements des actifs incorporels identifiés pour les exercices 2013-14 et 2014-15;
- de Solaris Mobile Ltd jusqu'au 12 décembre 2013, pour l'exercice 2013-14.

NOTE 8. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des prêts, des placements et des avances à long terme.

Ces derniers représentent essentiellement les prêts alloués à des organismes sociaux pour une valeur de 1,9 million d'euros et des dépôts versés pour la location des locaux parisiens d'Eutelsat S.A..

NOTE 9. STOCKS

La valeur brute et la valeur nette des stocks s'élèvent respectivement à 2,3 millions d'euros et 1,4 million d'euros au 30 juin 2014 et à 1,8 million d'euros et 0,9 million d'euros au 30 juin 2015. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réception et de modems.

NOTE 10. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe n'honore pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque, qui affecte principalement la catégorie des créances clients, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un « credit manager » et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites, après validation par le Groupe, à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance crédit ou l'obtention de garanties compatibles avec l'évaluation du niveau de risque.

Les clients sont essentiellement des opérateurs internationaux de télécommunications, des diffuseurs et autres utilisateurs de communication par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2014, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à 323,3 millions d'euros. La dépréciation de ces créances s'élève à 46,1 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à 309,3 millions d'euros. La dépréciation de ces créances s'élève à 60,1 millions d'euros.

Les créances clients aux 30 juin 2014 et 2015 étant à échéance court terme ne portent pas intérêts.

Le Groupe considère ne pas être soumis au risque de concentration compte tenu de la diversité de son portefeuille clients au 30 juin 2015 et du fait qu'aucune entité juridique facturée ne représente individuellement plus de 10 % de son chiffre d'affaires. Le risque de crédit est principalement géré au travers de garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang, de dépôts de garantie et d'une assurance crédit.

Au cours l'exercice 2014-2015, le Groupe continue de ressentir les effets de la crise économique actuelle dans certaines zones d'activité. En conséquence, une vigilance particulière est portée sur les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise financière.

Le montant des pertes irrécouvrables représente respectivement 0,3 million d'euros et 4,7 millions d'euros aux 30 juin 2014 et 2015.

> 10.1. ÉVOLUTION DE LA DEPRECIATION DES CREANCES

(en millions d'euros)	Total
Valeur au 30 juin 2013	34,8
Dotations	24,3
Reprises utilisées	(0,3)
Reprises de reliquats non utilisées	(12,7)
Valeur au 30 juin 2014	46,1
Dotations	37,7
Reprises utilisées	(4,7)
Reprises de reliquats non utilisées	(19,0)
Valeur au 30 juin 2015	60,1

> 10.2. ANALYSE DES CREANCES CLIENT ECHUES ET NON ECHUES

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Créances non échues	251,4	177,4
Créances échues non dépréciées	64,7	123,8
Entre 0 et 30 jours	50,1	106,6
Entre 30 et 90 jours	4,3	10,0
Plus de 90 jours	10,3	7,2
Créances échues dépréciées	53,3	68,1
Entre 0 et 30 jours	-	0,2
Entre 30 et 90 jours	12,9	16,3
Plus de 90 jours	40,3	51,6
Dépréciation	(46,1)	(60,1)
Total	323,3	309,3

> 10.3. GARANTIES ET ENGAGEMENTS REÇUS QUI VIENNENT REDUIRE LE RISQUE DE CREDIT

(en millions d'euros)	30 juin 2014		30 juin 2015	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie	57,5	30,4	66,8	26,3
Garanties bancaires	72,4	71,5	65,6	60,5
Garanties maison-mère	23,6	23,6	14,4	14,4
Total	153,5	125,4	146,9	101,2

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en « Autres créditeurs » (voir Note 17 « Autres passifs financiers »). Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

NOTE 11. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Achats prépayés	8,4	17,5
Créances fiscales et sociales	7,5	22,5
Total	15,9	40,0

NOTE 12. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Instruments de couverture ⁽¹⁾	-	2,4
Autres créances	32,7	27,1
Total	32,7	29,5

(1) Voir Note 26 « Instruments financiers ».

NOTE 13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Disponibilités	225,5	204,9
Équivalents de trésorerie	67,7	215,4
Total	293,2	420,3

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de certificats de dépôt ayant une maturité inférieure à trois mois au moment de leur acquisition et de parts d'OPCVM répondant à la qualification d'équivalents de trésorerie (voir Note 4.11 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »).

NOTE 14. ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants ventilent chaque poste du bilan composé d'instruments financiers selon sa catégorie et en indiquent la juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Catégorie financiers	d'instruments	Valeur nette comptable au 30 juin 2014				
			Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2014
ACTIFS							
Actifs financiers non courants							
Prêts et avance à long terme	Créances		5,6	5,6			5,6
Actifs financiers courants							
Créances clients	Créances		323,3	323,3			323,3
Autres créances	Créances		32,7	32,7			32,7
Instruments financiers (1)							
Qualifiés de couverture	N/A		9,3		9,3		9,3
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction		-			-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Trésorerie	N/A		225,5	225,5			225,5
OPCVM (2)	Juste valeur		67,5		-	67,5	67,5
Autres équivalents de trésorerie	Créances		-	-			-

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

Valeur nette comptable au 30 juin 2015

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2015				Juste valeur au 30 juin 2015
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
ACTIFS						
Actifs financiers non courants						
Prêts et avances à long terme	Créances	11,9	11,9			11,9
Actifs financiers courants						
Créances clients	Créances	309,3	309,3			309,3
Autres créances	Créances	27,1	27,1			27,1
Instruments financiers ⁽¹⁾						
- Qualifiés de couverture	N/A	2,4		2,4		2,4
- Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	-				-
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	N/A	204,9	204,9			204,9
OPCVM ⁽²⁾	Juste valeur	215,4			215,4	215,4
Autres équivalents de trésorerie	Créances	-	-			-
<i>(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).</i>						
<i>(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).</i>						

A l'exception des instruments financiers, la valeur comptable des actifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

NOTE 15. CAPITAUX PROPRES

> 15.1. CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2015, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 226 972 338 actions, d'une valeur nominale de 1 euro. À cette même date, le Groupe détient 53 000 actions propres pour un montant de 1,6 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le Groupe en détenait 138 627 pour un montant de 3,4 millions d'euros au 30 juin 2014. D'autre part, au titre des plans d'attribution gratuite d'actions (cf. *infra*) le Groupe détient 151 792 de ses propres actions, acquises pour un montant de 3,3 millions d'euros. L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

> 15.2. DIVIDENDES

Le 7 novembre 2014, les actionnaires réunis en Assemblée Générale mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 1,03 euro par action, soit un montant total de 226,5 millions d'euros, partiellement réglé par émission d'actions nouvelles.

La distribution de dividendes a eu pour conséquence :

- émission de 6 858 356 actions nouvelles (portant le nombre d'actions de 220 113 982 à 226 972 338) d'un nominal de 1 euro qui a impacté les capitaux propres comme suit :
- le capital social est passé de 220,1 millions d'euros à 227,0 millions d'euros,
- la réserve légale a augmenté de 0,7 million d'euros pour s'établir de 22,0 millions d'euros à 22,7 millions d'euros,
- le compte de primes d'émission s'élève à 560,7 millions d'euros contre 419,9 millions d'euros précédemment.
- un règlement en numéraire de 77,9 millions d'euros.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 5 novembre 2015 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015 est de 247,4 millions d'euros, soit 1,09 euro par action.

> 15.3. REMUNERATION EN ACTIONS ET ASSIMILEES

Le Groupe gère quatre plans débutés respectivement en juillet 2011, en novembre 2012, en février 2014 et en février 2015.

La charge constatée (hors charges sociales) pour l'exercice clos le 30 juin 2015 s'est élevée à 6,7 millions d'euros au titre de ces quatre plans.

Pour les deux premiers plans, la charge est constatée en contrepartie des capitaux propres, et pour le troisième et le quatrième en contrepartie d'un passif (car réglée en trésorerie). En effet, les Conseils d'Administration du 13 février 2014 et du 11 février 2015 ont décidé la mise en place d'un plan d'intéressement à long terme sous forme de primes en espèces. Ces dernières sont basées sur un nombre théorique d'actions Eutelsat Communications attribuées en fonction du niveau atteint par les objectifs de performance et à la condition de présence à la fin de la période d'attribution.

Conditions	Plan 07/2011	Plan 11/2012	Plan 02/2014	Plan 02/2015
Période d'attribution	Juillet 2011-juillet 2014 ⁽¹⁾	Novembre 2012-novembre 2015 ⁽²⁾	Février 2014-juin 2016	Février 2015-juin 2018
Mode de règlement	Actions	Actions	Trésorerie	Trésorerie
Période d'incessibilité	Juillet 2014-juillet 2016 ⁽³⁾	Novembre 2015-novembre 2017 ⁽³⁾	Non applicable	Non applicable
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	700 000	347 530	448 585	436 639
Nombre de bénéficiaires	619	712	781	759
Caractéristiques du « plan salariés » :				
- nombre d'actions par bénéficiaire	600	200	300	300
- objectifs de performance observés sur la période d'attribution	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %
Caractéristiques du « plan managers » à l'octroi :				
- nombre d'actions total	327 140	205 530	214 885	208 939
- objectifs de performance observés sur la période d'attribution	EBITDA cumulé pour 25 % ROCE moyen pour 25 % EPS cumulé pour 25 % TSR pour 25 %	EBITDA cumulé pour 25 % ROCE moyen pour 25 % EPS cumulé pour 25 % TSR pour 25 %	EBITDA cumulé pour 25 % ROCE moyen pour 25 % EPS cumulé pour 25 % TSR pour 25 %	EBITDA cumulé pour 1/3 ROCE moyen pour 1/3 TSR relatif pour 1/3
Valeur de l'action retenue comme assiette de la contribution sociale et des charges patronales :				

- Plan salariés et managers (hors TSR)	26,77 €	19,73 €	23,60 €	28,37 €
- Plan managers (TSR)	7,48 €	6,88 €	13,08 €	20,12 €
Charge/(produit) de l'exercice (en millions d'euros) ⁽⁴⁾	1,4	(0,3)	3,8	1,8
Valorisation totale du plan au 30/06/2015 (en millions d'euros) ⁽⁴⁾	4,1	0,3	9,2	11,2
(1)	<i>La période d'attribution est de juillet 2011 à juillet 2015 pour les filiales étrangères.</i>			
(2)	<i>La période d'attribution est de novembre 2012 à novembre 2016 pour les filiales étrangères.</i>			
(3)	<i>Il n'existe pas de période d'incessibilité pour les filiales étrangères.</i>			
(4)	<i>Hors charges sociales</i>			

Conformément à IAS 32 « Instruments financiers : présentation », la valeur d'acquisition des actions rachetées par le Groupe dans le cadre de ce plan d'attribution gratuite d'actions existantes a été portée en réduction des capitaux propres part du Groupe.

Offre de liquidité aux salariés du Groupe actionnaires d'Eutelsat S.A.

Depuis le 30 juin 2015, le Groupe a acquis, auprès de salariés d'Eutelsat S.A. dans le cadre de l'application du contrat d'offre de liquidité intervenue en décembre 2014 et en juin 2015, 30 606 actions Eutelsat S.A. Le coût d'acquisition des titres s'élève à 0,2 million d'euros.

> 15.4. VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers impactant la réserve de réévaluation sont des couvertures pour leur part efficace.

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2014	0,1
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	(1,4)
Transfert en résultat (1)	7,0
Solde au 30 juin 2015	5,7

(1) Ce montant correspond aux coupons courus et échus sur les instruments de couverture de taux (voir Note 24 « Résultat financier »).

L'impact résultant de la déqualification des dérivés suite au remboursement anticipé du term loan d'Eutelsat Communications pour 200 millions d'euros est de (1,3) million d'euros dans le compte de résultat.

> 15.5. RESERVE DE CONVERSION

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2014	5,3
Variation sur la période	222,0
Solde au 30 juin 2015	227,4

La réserve de conversion n'inclut pas les écarts de conversion d'Hispatat, dont la variation s'élève à (1,8) million d'euros.

La réserve de conversion inclut la valeur du Cross Currency Swap documenté en couverture d'investissement net à l'étranger (cf. note 26.1).

NOTE 16. DETTES FINANCIERES

Aux 30 juin 2014 et 2015, la totalité de l'endettement est libellée en euros et en dollars U.S.

> DONNEES CHIFFREES AUX 30 JUIN 2014 ET 2015

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2014	30 juin 2015	Échéance
Crédit in fine 2016	Variable	800,0		6 décembre 2016
Crédit in fine 2020	Variable		600,0	31 mars 2020
Emprunt obligataire 2017 (1)	4,125 %	850,0	850,0	27 mars 2017
Emprunt obligataire 2019 (1)	5,000 %	800,0	800,0	14 janvier 2019
Emprunt obligataire 2020 (1)	2,625 %	930,0	930,0	13 janvier 2020
Emprunt obligataire 2022 (1)	3,125%	300,0	300,0	10 octobre 2022
Crédit Export US Exim	1,710 %	43,0	38,7	15 novembre 2021
Crédits Export ONDD	Variable	131,7	176,0	30 juin 2024
Autres	Variable	-	0,1	30 juin 2018
Sous-total des dettes (part non courante)		3 854,7	3 694,9	
Frais et primes d'émission		(41,1)	(31,6)	
Total des dettes (part non courante)		3 813,6	3 663,3	
Credit Export US Exim & ONDD		-	18,0	
Découverts bancaires		-	-	
Intérêts courus non échus		49,4	46,4	
Total des dettes (part courante)		49,4	64,5	

(1) Les justes valeurs sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Emprunt obligataire 2017	915,4	904,1
Emprunt obligataire 2019	929,8	916,0
Emprunt obligataire 2020	982,5	990,4
Emprunt obligataire 2022	323,1	330,9

La valeur comptable des crédits exports et du crédit in fine constituent une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Il n'y a pas eu de tirage sur la ligne de crédit *revolving* sur la période close au 30 juin 2015.

Par ailleurs, le Groupe dispose sur ses lignes de crédit *revolving* actives d'un montant total non tiré au 30 juin 2015 de 650 millions d'euros.

> ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE

En mars 2015, Eutelsat Communications a procédé au refinancement anticipé de l'emprunt bancaire in fine d'un montant de 800 millions d'euros qui arrivait à échéance en décembre 2016.

Le refinancement est réalisé au travers des opérations suivantes :

- Un nouvel emprunt in fine d'un montant de 600 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2020 (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs), rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge qui est fonction des notes à long terme attribuées par Standard & Poor's (S&P) à Eutelsat Communications S.A..

- Par ailleurs, le groupe a renégocié une ligne de crédit *revolving* de 200 millions d'euros d'une durée de 5 ans (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs), qui remplace la précédente ligne de crédit du même montant et d'échéance décembre 2016.

> ÉCHEANCIER DES DETTES

Au 30 juin 2015, l'échéancier des dettes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit in fine	600,0	-	600,0	-
Crédit Export US Exim	45,8	7,0	28,2	10,6
Crédit Export ONDD	187,0	11,0	88,0	88,0
Emprunt obligataire 2017	850,0	-	850,0	-
Emprunt obligataire 2019	800,0	-	800,0	-
Emprunt obligataire 2020	930,0	-	930,0	-
Emprunt obligataire 2022	300,0	-	-	300,0
Autres	0,1	-	0,1	-
Total	3 712,9	18,0	3 296,3	388,6

> RESPECT DES COVENANTS BANCAIRES

Le nouveau crédit in fine est assorti d'un covenant financier de même type que ceux existants sur les autres contrats (rapport entre l'endettement total net et EBITDA devant rester inférieur ou égal à 4,0 pour 1). Les covenants sur les financements existants au 30 juin 2014, à savoir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA devant rester inférieur ou égal à 3,75 pour 1, n'ont pas évolué depuis leur mise en place. Au 30 juin 2015, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

> GESTION DES RISQUES

Les informations relatives aux risques de taux et de liquidité sont disponibles en Notes 18 « Autres Passifs financiers » et 26 « Instruments financiers ».

NOTE 17. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Instruments financiers ⁽¹⁾	9,8	108,4
« Performance incentives » ⁽²⁾	4,2	1,2
Contrats de location financement	221,2	434,6
Autres créditeurs	103,2	93,3
Total	338,4	637,5
<i>Dont part courante</i>	<i>34,6</i>	<i>39,9</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>303,8</i>	<i>597,6</i>

(1) Voir Note 26 « Instruments financiers ».

(2) Dont intérêts sur les « Performance Incentives » de 1,0 million d'euros au 30 juin 2014 et nuls au 30 juin 2015.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur (niveau 2) et les autres passifs financiers au coût amorti. Pour information, le coût amorti des passifs financiers constitue une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les contrats de location financement sont principalement impactés par la mise en service des satellites EXPRESS AT2, EXPRESS AM6 et Astra 2G (cf. Note 6 "Satellites et autres immobilisations corporelles").

Les montants présentés au titre des contrats de location financement comprennent les intérêts courus qui s'élèvent à 1,1 million d'euros au 30 juin 2014 et à 0,7 million d'euros au 30 juin 2015.

Les « Autres créditeurs » sont principalement composés d'acomptes et cautions reçus des clients et de dettes sur minoritaires.

NOTE 18. PASSIFS FINANCIERS

> 18.1. VENTILATION PAR CATEGORIE

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2014			
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
PASSIFS					
Dettes financières					
Emprunts à taux variable	Au coût amorti	917,6	917,6		917,6
Emprunt obligataire	Au coût amorti	2 854,6	2 854,6		3 150,8
Emprunts à taux fixe	Au coût amorti	41,3	41,3		41,3
Découverts bancaires	N/A	-	-		-
Autres passifs financiers					
Non courants	Au coût amorti	293,9	293,9		293,9
Courants	Au coût amorti	34,6	34,6		34,6
Instruments financiers ⁽¹⁾					
- Qualifiés de couverture		9,8		9,8	9,8
- Hors couverture		-		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	Au coût amorti	75,9	75,9		75,9
Fournisseurs d'immobilisations	Au coût amorti	52,8	52,8		52,8

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

Valeur nette comptable au 30 juin 2015

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2015			Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2015
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture		
PASSIFS						
Dettes financières						
Emprunts à taux variable	Au coût amorti	776,9	776,9			776,9
Emprunt obligataire	Au coût amorti	2 860,1	2 860,1			3 141,4
Emprunts à taux fixe	Au coût amorti	44,2	44,2			44,2
Découverts bancaires	N/A	-				-
Autres passifs financiers						
Non courants	Au coût amorti	493,1	493,1			493,1
Courants	Au coût amorti	35,9	35,9			35,9
Instruments financiers ⁽¹⁾						
- Qualifiés de couverture		108,4		108,4		108,4
- Hors couverture		-				-
Fournisseurs et comptes rattachés	Au coût amorti	69,0	69,0			69,0
Fournisseurs d'immobilisations	Au coût amorti	21,6	21,6			21,6

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des instruments financiers et des emprunts obligataires, la valeur comptable des actifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

NOTE 19. LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT

> 19.1. LOCATION SIMPLE

Eutelsat S.A. paie un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé par anticipation le 25 juin 2014 pour une durée de neuf ans fermes à partir du 1^{er} juillet 2014. La charge locative s'est élevée respectivement à 4,4 millions d'euros et 4,0 millions d'euros pour les exercices clos aux 30 juin 2014 et 2015. Les paiements futurs au titre du contrat de location sont détaillés dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Total	Moins de 1 an		
		Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Paiements futurs au titre des contrats de location simple	32,2	4,0	16,1	12,1

> 19.2. LOCATION FINANCEMENT

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de cinq satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat. Le dernier contrat de location financement vient à échéance en 2031.

Au 30 juin 2015, un des cinq contrats de location financement était prépayé.

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement étaient de 0,2 million d'euros au 30 juin 2014 et de 9,9 millions d'euros au 30 juin 2015.

Les contrats de location financement ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Contrats de location financement	553,8	23,1	142,5	388,3
Total	553,8	23,1	142,5	388,3

NOTE 20. AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

> 20.1. PART NON COURANTE

Les autres dettes non courantes ne comprennent que des produits constatés d'avance.

> 20.2. PART COURANTE

Les autres dettes et produits constatés d'avance courants s'analysent comme suit aux 30 juin 2014 et 2015 :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Produits constatés d'avance	150,4	165,4
Dettes fiscales	11,7	16,9
Dettes sociales ⁽¹⁾	40,4	46,3
Total	202,5	228,6

(1) Les dettes sociales incluent la dette relative à l'offre de liquidité pour un montant de 5,0 millions d'euros au 30 juin 2014 et 5,7 millions d'euros au 30 juin 2015.

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement la fourniture de services de télécommunications et de coordinations de fréquences prépayés par les clients.

NOTE 21. IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications est la société tête de Groupe, fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. Eutelsat S.A. n'a reçu aucune notification à la date d'arrêt des comptes mais a constitué une provision pour couvrir une opération similaire à celle dont le traitement juridique et financier avait généré un redressement lors du précédent contrôle fiscal.

La précédente procédure de vérification de comptabilité des sociétés Eutelsat Communications et Eutelsat S.A. portant sur les exercices clos aux 30 juin 2009, 2010 et 2011 a débouché sur un redressement total de € 7,4 millions payé au cours de l'exercice 2013-14.

> 21.1. IMPOTS DANS LE COMPTE DE RESULTAT

La ligne « Impôts sur les sociétés » comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

La charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Charge d'impôt courant	(173,2)	(180,5)
Produit (charge) d'impôt différé	(16,6)	(13,6)
Total impôt sur les sociétés	(189,8)	(194,1)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Résultat avant IS et MEE	491,1	545,5
Taux d'impôt de droit commun en France	38,0 %	38,0 %
Charge d'impôt théorique	(186,6)	(207,3)
Différences permanentes et autres	(3,2)	13,2
Charge d'impôt au compte de résultat	(189,8)	(194,1)
Taux d'impôt réel	38,6 %	35,6 %

Au 30 juin 2014, la différence entre le taux d'impôt réel et le taux théorique d'imposition s'explique principalement par les lois de finances françaises entraînant la hausse du taux d'impôt de droit commun en France.

Au 30 juin 2015, cette différence s'explique principalement par des taux d'imposition des filiales étrangères plus faibles qu'en France.

> 21.2. IMPOTS DANS LE BILAN

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées. Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015 :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	Variation de périmètre	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2015
IMPOTS DIFFERES ACTIFS					
Instruments financiers	0,0	-	0,3	36,1	36,4
Activation des déficits reportables	75,2	-	(30,4)	14,3	59,1
Provisions client	25,6	-	(1,6)	(0,9)	23,1
Garantie financière donnée au fonds de pension	21,0	-	0,6	5,1	26,7
Provisions pour risques et charges	3,7	-	0,6	3,1	7,4
Charges à payer	11,0	-	(2,4)	1,8	10,4
Provision pour retraites	5,2	-	(1,5)	2,5	6,2
SOUS-TOTAL (A)	141,7	-	(34,4)	62,0	169,3
IMPOTS DIFFERES PASSIFS					
Actifs incorporels	(183,7)	-	19,1	(0,8)	(165,4)
Actifs corporels	(246,7)	-	(6,6)	(12,8)	(266,1)
Intérêts capitalisés	(1,7)	-	-	-	(1,7)
Location financement	(2,4)	-	2,0	-	(0,4)
Performance incentives et salaires capitalisés	(6,5)	-	(0,1)	(1,0)	(7,6)
Divers	(6,5)	-	6,4	(1,6)	(1,7)
SOUS-TOTAL (B)	(447,3)	-	20,8	(16,2)	442,9
TOTAL = (A) - (B)	(305,8)	-	(13,6)	45,8	(273,6)
REFLETE COMME SUIT DANS LES COMPTES :					
Impôts différés actifs	32,2				23,8
Impôts différés passifs	(338,0)				(297,4)
Total	(305,8)				(273,6)

Les actifs et les passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Impôts différés actif	Impôts différés passif
À moins de 1 an	-	(15,2)
À plus de 1 an	23,8	(282,2)
Total	23,8	(297,4)

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur la différence temporelle taxable générée par :

- la comptabilisation à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition d'Eutelsat S.A., des « contrats clients et relations associées » et de la marque Eutelsat évalués à 929,8 millions d'euros (voir Note 5 « Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles »), soit un impôt différé passif initial de 320,1 millions d'euros. L'amortissement sur 20 ans des contrats clients pour un montant de 44,4 millions d'euros engendre un produit annuel d'impôt différé ;
- la comptabilisation à la juste valeur des « contrats clients et relations associées » et autres immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites.

21.3. PERTES FISCALES

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	221,1	-	135,0	6,8	79,3
Total	221,1	-	135,0	6,8	79,3

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 64,8 millions d'euros au 30 juin 2015 dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	64,8	-	21,5	-	43,3
Total	64,8	-	21,5	-	43,3

NOTE 22. PROVISIONS

(en millions d'euros)	30 juin 2014	Dotation	Reprise		Autres ⁽³⁾	30 juin 2015
			Utilisée	Non utilisée		
Garantie financière donnée à un fonds de pension	63,4	1,7	(1,7)	-	14,8	78,2
Indemnités de départ en retraite	15,0	1,4	(0,3)	-	1,9	18,0
Autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	8,1	5,7	(0,3)	-	(0,5)	13,0
Total avantages postérieurs à l'emploi	86,5	8,8	(2,3)	-	16,2	109,2
Litiges ⁽²⁾	4,9	10,0	(0,3)	(1,4)	-	13,2
Autres	11,3	2,7	(5,2)	-	-	8,8
Total provisions	102,7	21,5	(7,8)	(1,4)		131,2
<i>Dont part non courante</i>	86,5					109,2
<i>Dont part courante</i>	16,2					22,0

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales et un reliquat de provision pour couvrir une contribution fixe contractuelle au régime de mutuelle santé des anciens salariés de l'OIG en retraite à la date de transfert des activités à Eutelsat S.A.

(2) Les litiges correspondent à des litiges commerciaux, salariaux et fiscaux

(3) Variations de périmètre et autres

> 22.1. GARANTIE FINANCIERE DONNEE A UN FONDS DE PENSION

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2014 et 2015 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2014	30 juin 2015
Taux d'actualisation	2,75%	2,54%
Taux de retour attendu sur actifs	2,75%	2,54%
Taux d'augmentation des pensions	2,50%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Frais globaux (en % des actifs)	0,58%	0,58%
Table de mortalité	TGH2005-TGF2005	TGH2005-TGF2005
Âge de retraite	61 ans	61 ans

Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 20,7 millions d'euros.

Une baisse de 50 points de base des taux de rendement prospectif entraînerait une baisse des actifs ainsi que du rendement attendu des fonds de 0,8 million d'euros.

Aux 30 juin 2014 et 2015, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative

(en millions d'euros)	30 juin				
	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur actualisée des obligations totalement ou partiellement financées	151,7	202,7	225,3	217,4	231,8
Juste valeur des actifs du fonds	(156,2)	(155,0)	(159,9)	(154,1)	(153,6)
Besoin de financement net	(4,5)	47,7	65,4	63,3	78,2
Écarts actuariels : gains/(pertes) et autres	23,6	(32,4)	-	-	-
(Actif)/Passif net reconnu au bilan	19,1	15,3	65,4	63,3	78,2

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	225,3	217,4
Coût financier	6,7	5,9
Écarts actuariels : (gains)/pertes (1)	(10,5)	13,0
Prestations versées	(4,1)	(4,5)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	217,4	231,8

(1) Ecarts principalement liés à l'évolution des taux

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001.

Réconciliation entre la juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	159,9	154,1
Rendement attendu des actifs du régime	4,7	4,2
Écarts actuariels : gains/(pertes)	(6,4)	(1,8)
Contributions versées	-	1,6
Prestations versées	(4,1)	(4,5)
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture	154,1	153,6

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A.

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à -1,7 millions d'euros et 2,4 millions d'euros aux 30 juin 2014 et 2015, respectivement.

Charges nettes (gains nets) comptabilisé(e)s au compte de résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	6,7	5,9
Rendement attendu des actifs du régime	(4,7)	(4,2)
Charges nettes (gains nets) reconnu(e)s en résultat	2,0	1,7

Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Provision à l'ouverture de l'exercice	65,4	63,3
(gains nets)/charges nettes comptabilisé(e)s en résultat	2,0	1,7
Ecart actuariels : (gains)/pertes	(4,1)	14,8
Contributions versées	-	(1,6)
Provision à la clôture de l'exercice	63,3	78,2

> 22.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2014 et 2015 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2014	30 juin 2015
Taux d'actualisation	2,75%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Table de mortalité	TH/TF00-02	TH/TF00-02
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux de charges sociales patronales	52%	52%

Le taux de rotation du personnel par tranche d'âge relève de l'analyse d'expérience dans Eutelsat S.A. La dernière évaluation a été réalisée au cours de l'exercice 2012-2013.

Âge (ans)	Rotation 2014	Rotation 2015
25	7,72	7,72
30	5,42	5,42
35	3,69	3,69
40	2,38	2,38
45	1,40	1,40
50	0,66	0,66
55	0,10	0,10
60	0,00	0,00

Aux 30 juin 2014 et 2015, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative

(en millions d'euros)	30 juin				
	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur actualisée des obligations non financées	8,0	9,3	12,4	15,1	18,0
Coûts des services passés amortis	1,0	1,0	-	-	-
Écarts actuariels : gains/(pertes)	(1,5)	(2,3)	-	-	-
Passif reconnu au bilan	7,5	8,0	12,4	15,1	18,0

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	12,4	15,1
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	1,0
Coût financier	0,4	0,4
Écarts actuariels : (gains)/pertes	1,5	1,9
Indemnités versées	-	(0,4)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	15,1	18,0

Charges nettes comptabilisées au compte de résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	1,0
Coût financier	0,4	0,4
Charges nettes reconnues en résultat	1,2	1,4

Écarts d'expérience et changements d'hypothèses

(en millions d'euros)	30 juin 2015
Écarts d'expérience sur la valeur des obligations : (gains)/pertes	0,8
Impact des changements d'hypothèses	1,1
Écarts d'expérience et changements d'hypothèses	1,9

b) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 7,1 millions d'euros et 7,1 millions d'euros aux 30 juin 2014 et 2015 respectivement.

c) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés en France, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à 1,7 millions d'euros et 1,9 millions d'euros aux 30 juin 2014 et 2015, respectivement.

NOTE 23. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur d'activité se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

L'information présentée ci-après est destinée au Président-Directeur général, au Directeur Général Délégué et au Directeur Financier qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Les données de gestion utilisées sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés tels que décrits dans les notes aux états financiers.

Les indicateurs de performance suivis par l'organe de décision opérationnel sont constitués du chiffre d'affaires, de l'EBITDA (l'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels), de la charge financière, du flux de trésorerie en matière d'investissements corporels et prises de participation et de la dette nette consolidée du Groupe (l'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières ainsi que les dettes liées aux contrats de location longue durée, diminuées des disponibilités et des équivalents de trésorerie (nets des soldes créditeurs de banques)).

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe tels le Résultat opérationnel, le Résultat net, la Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et la Part attribuable au Groupe.

> 23.1. RESULTAT SECTORIEL

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Total chiffre d'affaires	1 347,9	1 476,4
Total coûts opérationnels	(314,7)	(344,7)
EBITDA	1 033,2	1 131,7
Amortissements	(401,3)	(466,5)
Autres produits (charges) net(te)s opérationnel(le)s	(8,5)	(3,7)
Résultat opérationnel	623,4	661,5
Total intérêts	(133,3)	(137,9)
Impôts sur les sociétés	(189,8)	(194,1)
Autres produits (charges) financie(è)r(e)s	1,0	21,9
Résultat net avant revenu des sociétés mises en équivalence et participations ne donnant pas le contrôle	301,3	351,4
Revenus des sociétés mises en équivalence	14,9	18,8
Résultat net	316,2	370,2
Participations ne donnant pas le contrôle	(13,1)	(15,0)
Résultat net part du Groupe	303,2	355,2
Investissements corporels (flux de trésorerie)	439,6	442,9
Dette nette (y compris contrats de financement)	3 779,0	3 841,1

La dette nette est composée des éléments suivants:

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Credit in fine	800,0	600,0
Emprunts obligataires	2 880,0	2 880,0
Crédits export	174,7	232,8
Part "change" du cross currency swap	(2,9)	114,6
Contrats de location financement	220,1	433,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(293,0)	(420,2)
Total	3 779,0	3 841,1

> 23.2. INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2014 et 2015 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2014		30 juin 2015	
	Montant	%	Montant	%
France	147,3	10,9	140,2	9,5
Italie	208,0	15,4	207,2	14,0
Royaume-Uni	104,8	7,8	109,0	7,4
Europe (autres)	402,6	29,9	415,3	28,1
Amériques	210,4	15,6	306,5	20,8
Moyen-Orient	169,3	12,6	178,9	12,1
Afrique	73,8	5,5	83,0	5,6
Asie	29,1	2,2	36,8	2,5
Autres ⁽¹⁾	2,7	0,2	(0,7)	0,0
Total	1 347,9	100,0	1 478,4	100,0

(1) Y compris 0,5 million d'euros d'indemnités pour retard de livraison de satellites sur la période close au 30 juin 2014.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

NOTE 24. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Charges d'intérêts après couverture ⁽¹⁾	(142,6)	(146,6)
Frais d'émission d'emprunt & commissions ⁽²⁾	(12,8)	(16,3)
Intérêts capitalisés ⁽³⁾	22,1	25,0
Coût de la dette brute	(133,3)	(137,9)
Produits financiers	12,4	3,3
Coût de la dette nette	(120,9)	(134,6)
Variation des instruments financiers ⁽⁴⁾	0,5	(0,8)
Résultat de change	(7,4)	21,3
Autres	(4,5)	(1,9)
Résultat financier	(132,3)	(116,0)

(1) La charge d'intérêt a été impactée par les instruments qualifiés de couvertures à hauteur de 6,3 millions d'euros et 7,1 millions d'euros sur les exercices clos au 30 juin 2014 et 30 juin 2015 respectivement.

(2) Les frais d'émission comprennent l'amortissement des frais et primes d'émission des dettes.

(3) Le montant des intérêts capitalisés est fort dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné.

Les taux d'intérêts retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 3,5% au 30 juin 2014 et de 3,75% au 30 juin 2015.

(4) Les variations de juste valeur des instruments financiers incluent essentiellement :

- les variations de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture ;
- la part inefficace des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture, ainsi que ;
- les déqualifications/cessions d'instruments de couverture (voir Note 26 « Instruments financiers »).

NOTE 25. RESULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué). Il n'existe pas d'instrument dilutif aux 30 juin 2014 et 2015.

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Résultat net	316,2	370,2
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(13,1)	(15,0)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action	303,2	355,2
Nombre moyen d'actions	220 113 982	223 368 210

NOTE 26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques et respecter ses covenants financiers. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

> 26.1. RISQUE DE CHANGE

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S..

Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Le Groupe dispose de couvertures sur le risque de volatilité €/dollar US à hauteur de dollar US 135,0 millions sur une partie de son chiffre d'affaire des neuf prochains mois.

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro (risque translationnel). En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe utilise également des produits dérivés de change (cross currency swaps) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 15% de la valeur du taux dollar U.S./euro aurait un impact non significatif sur le résultat et entraînerait une variation négative de 265,3 millions d'euros sur la réserve de conversion du Groupe et une variation de 100,0 millions d'euros sur la réserve de conversion liée au Cross Currency Swap.

> 26.2. RISQUE DE TAUX

Gestion du risque de taux

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015 et conformément à sa politique de couverture, le Groupe couvre ses expositions aux variations de taux par la mise en place d'instruments de couverture tels que :

- 2 Swaps pour un notionnel de 350 millions d'euros ;
- 2 Tunnels pour un notionnel de 350 millions d'euros ; et
- 1 Cap pour un notionnel de 100 millions d'euros.

Suite au remboursement anticipé réalisé sur l'exercice clos au 30 juin 2015 sur le term loan d'Eutelsat Communications qui a conduit le groupe à réduire de 200 millions d'euros son endettement à taux variable, une partie des instruments de couverture de taux a été déqualifiée. L'effet de ces dérivés a donc été immédiatement recyclé d'autres éléments du résultat global au compte de résultat, suite à la disparition de l'élément couvert.

Sensibilité au risque de taux

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2015, une augmentation de dix points de base (+ 0,10 %) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat. Elle se traduirait par une variation positive de 3,1 millions d'euros de capitaux propres, liée à la variation de juste valeur efficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs.

> 26.3. DONNEES CHIFFREES AUX 30 JUIN 2014 ET 2015

Les tableaux ci-après présentent les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2014 et 2015 analysés par type de contrat. Les instruments financiers font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est vérifiée/validée par les contreparties bancaires.

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2015			
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	-	121,3	-	2,4	2,4	0,6	1,8
Cross Currency Swap	500,0	500,0	9,3	(104,4)	(113,8)	-	(113,8)
Total des instruments de change	500,0	621,3	9,3	(102,0)	(111,4)	0,6	(112,0)
Swap futurs	350,0	350,0	(5,8)	(2,3)	3,5	(1,3)	4,8
Collars	350,0	350,0	(4,0)	(1,7)	2,3	-	2,3
Caps	100,0	100,0	-	-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt	800,0	800,0	(9,8)	(4,0)	5,8	(1,3)	7,1
Total instruments financiers dérivés			(0,5)	(106,0)	(105,6)	(0,7)	(104,9)

Au 30 juin 2015, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers ressort en positif pour 2,4 millions d'euros et en négatif pour 108,4 millions d'euros (voir Note 8 « Actifs financiers non courants » et Note 17 « Autres passifs financiers »).

Impact sur le compte de résultat et les capitaux propres

L'impact sur le compte de résultat et les capitaux propres des variations de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture s'explique comme suit :

- les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon (« clean fair value »).
- les coupons du Cross Currency Swap qualifié de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon (« clean fair value ») sont comptabilisés directement en capitaux propres.

> 26.4. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2015, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations (voir Note 10 pour le risque de crédit sur les créances clients).

> 26.5. RISQUE DE LIQUIDITE

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins et liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *Revolver*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité de la dette du Groupe est présentée dans le tableau ci-après.

Ventilation des passifs financiers nets par échéance (en millions d'euros)

Au 30 juin 2014	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2015	06/2016	06/2017	06/2018	06/2019	Au-delà de 5 ans
Term loan Eutelsat Com.	(794,1)	(855,2)	(22,1)	(22,1)	(810,9)	-	-	-
Emprunt obligataire Eutelsat S.A.	(2 854,6)	(3 418,2)	(108,9)	(108,9)	(958,9)	(73,8)	(873,8)	(1 294,0)
Crédit Export US EXIM	(41,3)	(46,0)	(6,4)	(6,3)	(6,2)	(6,1)	(6,0)	(14,8)
Crédit Export ONDD	(123,5)	(147,6)	(2,5)	(7,1)	(17,9)	(17,6)	(17,3)	(85,3)
Contrats de location financement	(221,2)	(281,5)	(18,1)	(14,3)	(15,9)	(16,2)	(17,7)	(199,4)
Instruments dérivés taux qualifiés ⁽¹⁾	(9,8)	(9,8)	-	(9,8)	-	-	-	-
Total dettes financières	(4 044,5)	(4 758,3)	(158,0)	(168,5)	(1 809,8)	(113,7)	(914,8)	(1 593,5)
Autres passifs financiers	(107,4)	(108,6)	(67,6)	(9,4)	(8,4)	(22,4)	(0,3)	(0,6)
Total passifs financiers	(4 151,9)	(4 866,9)	(225,6)	(177,9)	(1 818,2)	(136,1)	(915,1)	(1 594,1)
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. (1)	9,3	9,3	-	-	-	-	-	9,3
Actifs financiers	38,3	38,3	32,7	-	-	-	-	5,6
Trésorerie	225,5	225,5	225,5	-	-	-	-	-
OPCVM	67,5	67,5	67,5	-	-	-	-	-
Autres équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	340,6	340,6	325,7	-	-	-	-	14,9
Position nette	(3 811,3)	(4 526,3)	100,1	(177,9)	(1 818,2)	(136,1)	(915,1)	(1 579,2)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2015	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2016	06/2017	06/2018	06/2019	06/2020	Au-delà de 5 ans
Term loan Eutelsat Com.	(597,1)	(625,7)	(5,4)	(5,4)	(5,4)	(5,4)	(604,1)	-
Emprunt obligataire Eutelsat S.A.	(2 860,1)	(3 307,2)	(108,9)	(958,9)	(73,8)	(873,8)	(963,8)	(328,1)
Crédit Export US EXIM	(44,2)	(48,5)	(7,8)	(7,7)	(7,6)	(7,4)	(7,3)	(10,7)
Crédit Export ONDD	(179,8)	(202,5)	(14,1)	(24,8)	(24,5)	(24,1)	(23,7)	(91,3)
Contrats de location financement	(433,9)	(553,8)	(23,1)	(30,9)	(36,2)	(37,7)	(37,8)	(388,1)
Instruments dérivés taux qualifiés ⁽¹⁾	(108,4)	(108,4)	(4,0)	-	-	-	(104,4)	-
Total dettes financières	(4 223,5)	(4 846,1)	(163,2)	(1 027,7)	(147,4)	(948,4)	(1 741,1)	(818,3)
Autres passifs financiers	(86,8)	(86,8)	(56,5)	(8,1)	(22,2)	-	-	-
Total passifs financiers	(4310,3)	(4 932,9)	(219,7)	(1 035,7)	(169,6)	(948,4)	(1 741,1)	(818,3)
Instruments dérivés change ⁽¹⁾	2,4	2,4	2,4	-	-	-	-	-
Actifs financiers	39,0	39,0	27,1	-	-	-	-	11,9
Trésorerie	204,9	204,9	204,9	-	-	-	-	-
OPCVM	215,4	215,4	215,4	-	-	-	-	-
Autres équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	461,7	461,7	449,8	-	-	-	-	11,9
Position nette	4772,0	(4 471,2)	230,1	(1 035,7)	(169,6)	(948,4)	(1 741,1)	(806,4)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Couverture de flux de trésorerie – Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat						À plus de 5 ans
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	
Couverture du risque de change	(112,2)	2,4	-	-	-	(114,6)	-
Couverture du risque de taux	6,1	(4,0)	-	-	-	10,1	-
Total net au 30 juin 2015	(106,1)	(1,6)	-	-	-	(104,4)	-

Par ailleurs, l'amendement à IFRS7 sur la compensation des actifs et passifs financiers n'a pas d'impact; aucun accord de compensation n'ayant d'effet pour Eutelsat au 30 juin 2015 (ni au bilan selon les critères d'IAS 32, ni sur l'exposition nette).

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Au 30 juin 2015, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

> 27.1. ENGAGEMENTS D'ACHATS

Au 30 juin 2015, les paiements futurs au titre des contrats de construction, de lancement et de financement de satellite s'élevaient à 777 millions d'euros. Ces paiements futurs s'étalent sur 16 ans.

Le Groupe s'est engagé par ailleurs auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

L'échéancier aux 30 juin 2014 et 30 juin 2015 des paiements futurs au titre de ces prestations et acquisitions s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2015
2015	51	-
2016	25	75
2017	22	38
2018	19	27
2019 et au-delà(1)	75	19
2020 et au-delà	-	80
Total	192	239

(1) Pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2015, le total ci-dessus inclut un montant de 633 millions d'euros relatif à des engagements d'achats conclus avec des parties liées.

D'autre part, le Groupe peut être amené à bénéficier de pénalités liées aux incidents de fonctionnement de satellites en exploitation.

> 27.2. ASSURANCE DE LA FLOTTE

Les assurances Lancement + 1 an et assurances vie en orbite du Groupe existantes au 30 juin 2015 sont placées auprès de syndicats de compagnies d'assurance, lesquelles sont généralement notés entre AA- et A+. Le risque de contrepartie est ainsi limité, les cas de défaillance d'un des assureurs pouvant être traités *via* la reprise de sa quote-part par un nouvel entrant.

Le 1^{er} juillet 2014, le Groupe a renouvelé son programme d'assurance Vie en Orbite pour une durée de 12 mois. Ce programme est défini en vue de minimiser, pour un coût acceptable, l'impact sur son bilan et sur ses résultats d'une ou de plusieurs pertes de satellites. Les satellites assurés par ce programme sont couverts pour une valeur représentant leur valeur nette comptable et leur chiffre d'affaires généré.

Ce placement a été renouvelé le 1^{er} juillet 2015 pour une période d'une durée de 12 mois.

> 27.3. ENGAGEMENTS REÇUS

Le Groupe détient une promesse d'achat sans limitation de durée et exerçable deux fois par an sur sa participation dans Hispasat.

> 27.4. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe a donc exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources (voir note 22 - Provisions). Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée. Les actions judiciaires et les litiges commerciaux en cours sont présentés ci-dessous :

Viasat Brasil :

Suite à la violation de ses obligations substantielles par ViaSat Brasil, le Groupe a résilié le contrat signé avec cette société portant sur l'utilisation de la charge utile en bande Ka du satellite EUTELSAT 3B. La capacité a été reprise par un autre client.

ViaSat Brasil demande réparation à Eutelsat auprès du tribunal de commerce de Rio de Janeiro. Eutelsat conteste vigoureusement cette demande.

Contentieux fiscal en France :

La société Eutelsat S.A. fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. Eutelsat S.A. n'a reçu aucune notification à la date d'arrêt des comptes.

Horizonsat :

Au cours de l'exercice 2014-2015, Eutelsat SA a été assigné par la société Horizonsat devant le tribunal de commerce de Paris pour résiliation unilatérale et sans droit d'une offre commerciale. Au 30 juin 2015, le tribunal n'a pas rendu de jugement.

Droit de fréquence :

Eutelsat est en discussion avec le Ministère Italien des Télécommunications pour l'utilisation de droits d'atterrissage.

NOTE 28. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ;
- des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation qu'il comptabilise par la méthode de la mise en équivalence ; et
- des « principaux dirigeants ».

Le Groupe considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Président-Directeur général, le Directeur Général Délégué et les autres membres du Conseil d'Administration.

En dehors des principaux dirigeants, le Groupe Eutelsat considère comme parties liées uniquement les relations avec intérêts dans les entreprises associées au titre d'IFRS 12. Les autres relations ne sont pas jugées significatives.

> 28.1. PARTIES LIEES HORS « PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs courants au bilan aux 30 juin 2014 et 2015 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Créances brutes (y compris factures à établir) ⁽¹⁾	4,8	10,7
Dettes (y compris factures à recevoir)	217,9	198,7

⁽¹⁾ Dont 0,3 million d'euros concernant les entités mises en équivalence au 30 juin 2014.

⁽²⁾ Les données publiées au 30 juin 2014 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relative à l'application de la norme IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités"

Au 30 juin 2014, les dettes comprennent le contrat de location financement au titre du satellite EXPRESS AT1.

Au 30 juin 2015, les dettes comprennent les contrats de location financement au titre des satellites EXPRESS AT1, EXPRESS AT2, EXPRESS AM6 et ASTRA 2G.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour les périodes closes aux 30 juin 2014 et 2015 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	27,0	34,4
Coûts des opérations, frais commerciaux et administratifs	1,8	10,4
Résultat financier	1,1	7,0

⁽¹⁾ Dont 1,3 millions d'euros et 0.1 million d'euros concernant les entités mises en équivalence, respectivement aux 30 juin 2014 et 2015.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2015, aucune partie liée ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires.

En outre, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

> 28.2. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX « PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Rémunérations hors charges patronales	1,2	1,3
Avantages court terme : charges patronales	0,4	0,4
Total avantages court terme	1,6	1,7
Avantages postérieurs à l'emploi	Non applicable	Non applicable
Autres avantages à long terme (indemnité en cas de cessation involontaire de l'activité)	Non applicable	Non applicable
Paiement fondé sur les actions	Cf. infra	cf. infra

Paiement fondé sur les actions

Les Conseils d'administration du 28 juillet 2011, du 8 novembre 2012, du 13 février 2014 et du 11 février 2015 (cf. Note 15.3 "Rémunération en actions et assimilées") ont décidé d'attribuer des plans fondés sur les actions au profit des membres des organes de direction et d'administration du Groupe subordonnés aux conditions précisées dans les plans et de fixer un taux de rétention de 50 % des actions définitivement acquises pour la durée de leur fonction de mandataires sociaux de la Société.

La valeur de l'avantage octroyé est étalée sur la période d'acquisition des droits d'une durée de trois ans. La charge brute constatée pour les périodes arrêtées aux 30 juin 2014 et 2015 s'est élevée à 0,2 million d'euros et 0,6 million d'euros.

NOTE 29. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés et les charges fiscales afférentes aux salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2015
Coûts des opérations	50,9	50,2
Charges commerciales et administratives	74,1	90,1
Total ⁽¹⁾	125,0	140,3

(1) Dont au titre des charges liées au paiement fondé sur les actions respectivement 1,1 million d'euros et 6,7 millions d'euros aux 30 juin 2014 et 2015.

Le nombre moyen d'employés s'établit comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2015
Opérations	399	438
Fonctions commerciales et administratives	511	562
Total	910	1 000

Au 30 juin 2015, le Groupe compte 1 016 salariés, contre 1 011 au 30 juin 2014.

La rémunération versée (y compris charges patronales) aux mandataires sociaux d'Eutelsat Communications salariés du Groupe est de 1,7 millions d'euros pour l'exercice clos au 30 juin 2015. Les membres du Conseil d'administration ont perçu 0,5 million d'euros de jetons de présence au titre de l'année 2013-2014.

Le Groupe possède un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de sa filiale Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

NOTE 30. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2015, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2015	% d'intérêt au 30 juin 2015
Eutelsat Communications Finance S.A.S.	France	IG	100,00 %	100,00 %
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00 %	96,34 %
Sous-groupe Eutelsat S.A.				
- Eutelsat VAS S.A.S.	France	IG	100,00 %	96,34 %
- Fransat S.A.	France	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat do Brasil S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat Participatoes ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00 %	96,34 %
- Satmex Holding BV	Pays-Bas	IG	100,00 %	96,34 %
- Satelites Mexicanos SMVS	Mexique	IG	100,00 %	96,34 %
- Alterna TV International	Etats-Unis	IG	100,00 %	96,34 %
- Alterna TV Corp.	Etats-Unis	IG	100,00 %	96,34 %
- Satelites Mexicanos Administracion SMVS	Mexique	IG	100,00 %	96,34 %
- Satelites Mexicanos Tecnicos SMVS	Mexique	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat Latam Corp.	Etats-Unis	IG	100,00 %	96,34 %

- Eutelsat Italia S.r.l	Italie	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat Latin America	Panama	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat Russia	Russie	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic Finland Oy	Finlande	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic France SAS	France	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00 %	96,34 %
- Irish Space Gateways	Irlande	IG	100,00 %	96,34 %
- CSG Cyprus Space Gateways	Chypre	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic Eurasia	Turquie	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic Greece	Grèce	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic España S.A.U.	Espagne	IG	100,00 %	96,34 %
- Skylogic Croatia d.o.o.	Croatie	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat do Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00 %	96,34 %
- Wins Ltd ⁽¹⁾	Malte	IG	100,00 %	67,44 %
- Wins Italy S.R.L. ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00 %	67,44 %
- Wins GmbH	Allemagne	IG	100,00 %	67,44 %
- DH Intercomm ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00 %	50,58 %
- Eutelsat Asia	Singapour	IG	100,00 %	96,34 %
- DSat Cinéma	Luxembourg	IG	100,00 %	48,33 %
- Eutelsat Middle East	Dubai	IG	100,00 %	96,34 %
- Eutelsat International	Chypre	IG	100,00 %	49,13 %
- Eutelsat Network	Russie	IG	100,00 %	49,13 %
- Hispasat S.A. ⁽¹⁾	Espagne	MEE	33,69 %	32,45 %

IG : Intégration globale.

MEE : Mise en équivalence.

(1) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre.

NB : Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de comptes arrêtés au 30 juin 2015.

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes consolidés par le Conseil d'Administration.

NOTE 32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Mazars			
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	%	N-1	%	N	%	N-1	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés								
Eutelsat Communications	168	18 %	168	18 %	133	29 %	133	27 %
Autres filiales	724	78 %	706	69 %	322	69 %	330	66 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Eutelsat Communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres filiales	5	-	40	4 %	11	2 %	37	7 %
Sous-total	897	97 %	913	89 %	466	100 %	500	100 %
AUTRES PRESTATIONS, LE CAS ECHEANT								
Juridique, fiscal, social	29	3 %	109	11 %	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	29	3 %	109	11 %	-	-	-	-
Total	926	100 %	1 022	100 %	466	100 %	500	100 %